



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2024

DL-20260924-099

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Sylvie VIRICEL, Maire.

Présents
Sylvie VIRICEL, Pierre LAIGLE, Angélique MERLE, Marc BORJON, Patricia DRAI, Georges BAULMONT, Alain IRVAZIAN, Anne LAIGLE, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Fatima-Zahra BARRAGO, Aline BEL, Kedidja BERRE, Adrien DE MESTER, Mélanie DENIZOT, Sandra ECK, Christian LÉ, Alain MICHNIK, Philippe PUEYO, Charlotte RENOUF, Thomas ROUSSEL, Edouard SALZE, Zelika SASSI, Lionel THOLON, Nicolas VANEL, Sandrine VITTET, Daniel GOSTANIAN.

Absents	Pouvoir à
Marie-Chantal JOLIVET	Angélique MERLE
Guyène MATILE	Sylvie VIRICEL
Tanguy NAZARET	Guy MONNIN
Jérôme BOYET	Zelika SASSI
Benjamin PAYET	Sandrine VITTET
Charlène AUZANNE	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Monsieur SALZE Edouard	82 %	33	27	32



FINANCES

Attribution d'une subvention au profit de l'association TALL - Théâtre Allegro dans le cadre du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (CTCS)

Sylvie VIRICEL, Maire, explique à l'Assemblée que dans le cadre du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (CTCS), dispositif stratégique porté par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) visant à réduire les inégalités à l'échelle intercommunale, la Commune soutient chaque année diverses initiatives locales par l'attribution de subventions.

A ce titre, elle présente le projet « Hors Les Murs » porté par l'association TALL - Théâtre

Allégro qui vise à rendre la culture accessible au plus grand nombre en proposant des spectacles gratuits dans l'espace public, directement au cœur des Communes de la CCMP. L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants, notamment ceux qui ne fréquentent pas habituellement les salles de spectacle, de valoriser des lieux emblématiques du territoire et de favoriser les rencontres entre différents publics.

En 2026, deux communes accueilleront ces événements :

- Neyron, au stade Francisque Payé, avec le spectacle « Biclou » autour de l'univers du vélo et des ateliers de réparation et de personnalisation de vélos,
- Miribel - Les Échets, dans la cour de l'école Jean de la Fontaine, avec le spectacle Enseignements secondaires mêlant théâtre et jonglage, complété par des ateliers d'initiation au cirque.

Porté par la volonté commune du TALL et de la CCMP de démocratiser l'accès à la culture, ce projet poursuit plusieurs objectifs : mettre en valeur des espaces du quotidien, désenclaver les publics, encourager la mixité sociale, renforcer le vivre-ensemble, favoriser les moments culturels en famille et permettre la découverte de pratiques artistiques.

Chaque journée se déroule sous la forme d'un après-midi convivial associant ateliers, animations, buvette tenue par des associations locales et spectacle professionnel, créant ainsi un temps fort fédérateur pour les habitants du territoire.

Vu l'avis favorable de la Commission « Action Educative et Vivre Ensemble » en date du 10 septembre 2026,

Considérant la volonté de la Commune de soutenir le projet « Hors les Murs », en cohérence avec les engagements qu'elle porte en faveur de la cohésion sociale, de l'inclusion et de la jeunesse,

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de l'association Théâtre Allegro, dans le cadre du projet « Hors les Murs » mené sur l'année 2026. Il est précisé que du matériel sera également mis gratuitement à disposition de l'association dans ce cadre.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de l'association Théâtre Allegro, dans le cadre du projet « Hors les Murs » mené sur l'année 2026,

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2026.

Voix pour	32
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Monsieur SALZE Edouard

Le Maire,

Sylvie VIRICEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.